

C'est alors que la Loi des mesures de guerre est intervenue. Elle a été appliquée, non pour obliger les fabricants à fabriquer des produits,—on ne peut pas les contraindre à le faire—mais pour abroger une loi. La situation était plus mauvaise que je ne le supposais. Je prie les honorables sénateurs d'écouter la lecture de cet extrait d'un journal du matin:

Deux importantes dispositions du Conseil des achats de la défense créé au cours de la dernière session, ne seront pas maintenues relativement à un nouveau Conseil des approvisionnements de guerre qui sera établi sous le régime de la Loi des mesures de guerre...

Je prie les honorables sénateurs de noter soigneusement ceci:

...a déclaré mardi soir le ministre des Transports Howe devant la Chambre des communes.

L'une des dispositions qui sera éliminée c'est celle qui stipule que tout le matériel doit être acheté par enchère publique.

Voici ensuite une citation des paroles du ministre:

Il est parfaitement raisonnable et satisfaisant, a dit le ministre de faire cela en temps de paix, mais cela peut devenir impossible pendant la guerre en certaines occasions, et il ne serait pas pratique de rendre obligatoire la demande de soumissions, comme c'était le cas dans le bill antérieur.

La disposition à l'effet que les profits devaient être limités à 5 p. 100 du capital utilisé pendant la période de fabrication de l'article sera également éliminée.

J'ai eu une expérience de nombreuses années dans l'achat de matériel et il est impossible, à mon sens, de tracer une règle uniforme pour les profits relativement à une grande variété d'achats.

Voilà qui était bien tourné.

La disposition du 5 p. 100 a été insérée dans le bill antérieur, après étude attentive, comme minimum de profit pour le service rendu, mais des gens de grande expérience étaient d'avis qu'elle était inapplicable.

Il n'a pas dit qu'il était de ceux qui étaient de cet avis, mais je sais qu'il l'était.

Jusqu'ici le Conseil des achats a fait de son mieux pour adjudger des contrats sur cette base et a exercé toute la pression possible sous forme d'appel au patriotisme et ainsi de suite, mais jusqu'à présent il n'a pas réussi à placer un seul contrat sur cette base.

Ainsi se termine la plus fantastique comédie législative dont une Chambre ait jamais été témoin. Quelle bouffonnerie!

L'honorable M. DANDURAND: Encouragée qu'elle était par une opposition loyale et consciente de ses devoirs qui a unanimement insisté pour que la disposition soit insérée et qui a voté son adoption.

Le très honorable M. MEIGHEN: J'ai relevé le fait en ce temps-là. Quand un gouvernement ne cherche qu'à établir sa propre popularité, il est très probable que l'opposition emboîtera le pas pour en obtenir sa part.

L'honorable M. HORSEY: C'est humain.

Le très honorable M. MEIGHEN: Certes, c'est bien humain, mais c'était du pur et clair nonsens. J'ai combattu le bill de toutes mes forces. Je ne me souviens pas avoir rien oublié, mais je ne l'ai pas représenté aussi mal qu'il s'est révélé. Dans toute l'étendue du pays des résolutions ont été adoptées où il était déclaré qu'un leader de cette Chambre s'était rangé du côté des profiteurs et le reniant comme ami. Imaginez ce que l'on aurait dit dans tout le pays si cette Chambre-ci avait défait le projet de loi. Je prie le Gouvernement de ne pas se rendre coupable d'une telle conduite durant la guerre. Ce n'est pas une conduite digne, même en temps de paix. Le bill fut la plus mesquine duperie politique qu'on puisse imaginer. M. Howe savait, personne n'en doute, que la mesure resterait sans effet pratique. Il savait que ce n'était là que de la politique et d'autres membres du cabinet, possédant tout autant d'expérience et d'intelligence que lui, le savaient également. Finissons-en maintenant.

Où en sommes-nous aujourd'hui? Ainsi que l'a dit le ministre, le bill prescrivait la mise au rancart du Conseil des achats, en tant qu'organisme dictinct. Il veut dire, j'imagine, que nous pourrions l'inclure dans ce nouveau ministère. Je ne crois pas que l'intention soit de mettre ce conseil au rancart, car c'est un organisme qui a pris d'énormes proportions.

Avant d'aller plus loin, j'ai un compliment à faire au Gouvernement. Je crois qu'il a désigné un Conseil compétent. Je ne connais pas le troisième membre, mais je connais M. Vaughan et en apprenant sa nomination je lui ai écrit pour lui exprimer la satisfaction que j'en éprouvais en tant que Canadien. Pour moi, c'est un homme compétent. M. Sherman est assurément compétent, s'il peut s'occuper assidûment de sa tâche. Il n'y a rien à dire contre le Conseil. Il existe actuellement, et forme un organisme très considérable. J'imagine qu'on se propose de le faire relever du ministère des Approvisionnements. A mon sens, l'idée qu'avait le juge, c'était que ces questions fussent traitées hors de toute influence politique. Je ne crains pas l'influence politique lorsqu'il y a un véritable ministre. Apparemment, tout ce qui a été dit à l'appui du bill créant un Conseil des achats n'était qu'un simulacre. Nous en revenons au point où nous étions; l'unique différence c'est que le nouvel organisme relèvera d'un autre ministre. Si l'on juge essentiel d'inclure le Conseil dans le nouveau ministère je ferai remarquer qu'on ne pourra jamais faire de ses membres des fonctionnaires. On ne pourra jamais faire des fonctionnaires ni de M. Vaughan ni de M. Sherman.

L'honorable M. DANDURAND: Ni de M. Gravel.